



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## prêts bonifiés

Question écrite n° 33458

### Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les souhaits exprimés par la fédération départementale des syndicats d'exploitant agricoles (FDSEA) de la Moselle dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme de la PAC, et plus particulièrement concernant les cotisations sociales. La FDSEA de la Moselle souligne que la baisse des taux bonifiés a été nettement plus faible que le taux d'inflation, et que les taux, même « super bonifiés », qui ont été négatifs durant de longues années, sont aujourd'hui positifs, les prêts installation étant à 3,5 % en zone de plaine et les prêts élevage à 4,5 %. Elle demande donc une baisse significative des taux, en les amenant au taux 0 comme c'est le cas dans l'habitat. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

### Texte de la réponse

Les taux des prêts bonifiés ont été marqués, ces dernières années, par une baisse notable. Ainsi, les prêts d'installation et les prêts spéciaux de modernisation accordés aux jeunes agriculteurs ainsi que les prêts spéciaux d'élevage ont connu des baisses successives depuis 1993. Ces taux ont diminué de plus de 1 point et s'établissent aujourd'hui à : 2 % en zone défavorisée, pour les prêts d'installation et les prêts spéciaux de modernisation ouverts aux jeunes agriculteurs ; 3,5 % en zone de plaine pour ces mêmes catégories de population ; 4,5 % pour les prêts spéciaux d'élevage. De plus, la durée des prêts d'installation a été, en 1998, portée de neuf à douze ans en zone de plaine et de douze à quinze ans en zone défavorisée. Si ces taux sont positifs en termes réels, ils présentent, par rapport au taux du marché, un avantage certain pour les agriculteurs, le taux moyen pondéré de l'ensemble des taux se situant aujourd'hui à 3,24 %. Les avantages dont bénéficient les agriculteurs doivent s'apprécier au regard des conditions faites aujourd'hui à l'ensemble des acteurs économiques, dans le contexte d'une inflation maîtrisée. Ils ne peuvent être comparés aux périodes antérieures, où les taux réels ont pu être négatifs. En parallèle, les enveloppes de prêts à l'agriculture pour 1999 ont connu une hausse de 4 % par rapport à l'année précédente et se sont montés à 11,4 milliards de francs. En particulier, les enveloppes concernant les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs et les prêts spéciaux de modernisation ont augmenté de 9 %. Ces évolutions marquent la volonté du Gouvernement d'apporter un soutien actif à l'investissement agricole, en particulier dans les zones les plus difficiles, par un coût du crédit largement aidé par l'Etat, qu'il n'est pas envisagé actuellement de diminuer encore.

### Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33458

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 2 août 1999, page 4632

**Réponse publiée le** : 27 septembre 1999, page 5588